



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 10 octobre 2022 à 19h30 sur convocation de Monsieur le Maire du **19 septembre 2022**.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022

### ADMINISTRATION GENERALE

- N°26-2022 : Modification règlement de la location de la salle polyvalente,
- N°27-2022 : Modifications statutaires CCBD,

### LOGEMENTS COMMUNAUX

- N°28-2022 : Remplacement des fenêtres des logements communaux et demande de subvention à la CCBD,

#### Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Antoine, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine, SIGNOL Virginie.

Absent : Sacha PENET

Procuration donnée : 0

Le quorum est atteint.

- .....
- ✓ Alexis CURT est nommé secrétaire de séance – 14 votes POUR
  - ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022 - 14 votes POUR

Présentation du film « PASSERELLE » réalisé par Mr Denis PALANQUE sur la commune de MONTCARRA.

David EMERAUD souhaite faire un point sur la vie municipale à la suite du dernier conseil municipal le 21 juillet 2022. Le conseil municipal reste en place tel qu'il est. Joel PERRISSEZ nous a informé il y a 2 semaines de sa volonté de rester 1<sup>er</sup> adjoint. Il n'y a donc pas de changement au niveau des commissions.

David EMERAUD informe le conseil municipal de la décision de Yves PETITPIERRE de se retirer des commissions présidées par Joel PERRISSEZ, information qui a été notifiée par l'envoi de 2 e-mails.

Joel PERRISSEZ explique qu'il a changé d'avis car il a reçu des messages de soutien des élus, des habitants, de la famille et il a été convaincu de rester 1<sup>er</sup> adjoint.

David EMERAUD rappelle que lors des événements administratifs, communaux ou associatifs, comme par exemple pour la cérémonie de réception des nouveaux habitants, il est important que les élus soient présents. En cas d'absence, il convient à minima de faire remonter les informations. Il en est de même pour les réunions du conseil municipal.

➤ **N°26-2022 : Modification règlement de la location de la salle polyvalente,**

Monsieur le Maire propose d'apporter quelques modifications au règlement intérieur régissant la location de la salle des fêtes actuellement.

Pour limiter les nuisances sonores auprès du voisinage, il est proposé :

- D'ajouter l'article 8 portant sur le stationnement : « Respecter le lieu de stationnement se situant en contrebas de la salle de fêtes, deux places PMR (personne à mobilité réduite) sont à disposition près de l'entrée. »
- De compléter l'article 9 alinéa 1 concernant le bruit : « A compter de 22 heures, les portes de la salle doivent être fermées afin de limiter la gêne sonore (musique, cris...etc.) et à partir de 2 heures, la musique doit être baissée. Les services de l'état (gendarmes, policiers...) sont chargés de l'application du Décret 98-1143, et le Maire veille à la bonne application de cette règle. »
- Les frais de ménage pour 50€ liés à la désinfection COVID sont également suspendus.

Les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le règlement intérieur (dont un exemplaire joint à la présente délibération)

➤ **N°27-2022 : Modifications statutaires CCBD,**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°95-2022 du Conseil Communautaire en date du 13 juillet 2022 approuvant la modification des statuts des Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'approbation du projet de Territoire,

Vu le projet de statuts à intervenir :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la modification statutaire.
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

➤ **N°28-2022 : Remplacement des fenêtres des logements communaux et demande de subvention à la CCBD,**

Dans le cadre du projet de Territoire Balcons du Dauphiné présenté par la Communauté de Communes, la coopération et la mutualisation entre l'EPCI et les communes sont au cœur du projet. Les transitions (en matière

écologique, énergétiques, de services) et la mobilité durable ont été définies comme des priorités pour le territoire.

La Communauté de Communes souhaite accompagner les communes pour qu'elles contribuent à ce projet de territoire Balcons du Dauphiné.

Au titre de la transition énergétique (rénovation thermique des bâtiments), Monsieur le Maire propose que la commune de Montcarra dépose un dossier de demande de subvention auprès de la CCBD pour le remplacement des menuiseries (porte d'entrée, fenêtres) des logements communaux situés aux n°10 et n°20 place de l'église.

Monsieur le Maire présente le devis de la société LS Fermetures (entreprise locale) qui a été sollicitée pour ce projet. Il informe que le coût de cette opération sur la section investissement s'élève à 19.921.08 TTC

Le taux d'aide publique sera de 80% jusqu'à 20 000€ de dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CCBD au titre de l'appel à projet, catégorie Transition énergétique
- **AUTORISE M. le Maire** à signer le devis et à passer commande à la société LS Fermetures pour le remplacement des menuiseries, sous réserve d'un avis favorable de la CCBD à la demande de subvention,

## SUJETS / QUESTIONS DIVERSES

- Appel à projets transitions écologiques / mobilité durable proposé par la CCBD : un autre dossier sera proposé pour le cheminement entre le Royolet et la mairie. David EMERAUD précise qu'un devis est encore en attente pour la plantation d'arbres.
- Plan Communal de Sauvegarde **PCS** : une solution nous est déjà proposée par GROUPAMA. David EMERAUD explique qu'il a commencé à compléter le support mais qu'il faudra le finaliser. Tout d'abord car c'est une obligation venant de la préfecture et surtout car ce sera un document très utile à tous. Pour le finaliser David EMERAUD souhaite prévoir une réunion pour les personnes intéressées. Alexis CURT, Antoine MARCE, Céline BAYET, Christophe DOUCHET sont intéressés pour y participer. La réunion est prévue le 24/10 à 19h30 en mairie.
- Fresque murale financée par l'ACM : Olivier BEGEL explique que nous sommes dans l'attente d'un projet définitif de la part de l'ACM et que des modifications ont été demandées au fresquiste. David EMERAUD précise que la fresque se fera sur le bâtiment de la SEMCODA et non sur le mur du cimetière en raison de son mauvais état. Christophe DOUCHET rapporte qu'à l'origine la SEMCODA était contre. David EMERAUD rajoute que l'ACM a l'accord de la SEMCODA.
- La boîte à livres : Olivier BEGEL explique que l'ACM propose d'installer une boîte à livres dans le village au niveau de la place de la bascule. La commission a validé cette proposition sous réserve que le contenant soit décoré et joli. L'emplacement n'est pas non plus arrêté. Il faut que cela s'intègre dans le décor.

- Accueil des nouveaux habitants : David EMERAUD explique que 5 familles sont venues. Une brève présentation de la commune a été faite et s'est terminée autour d'un verre de l'amitié. Quelques associations sont venues, mais nous étions peu nombreux. Il souhaiterait renouveler l'invitation l'année prochaine, peut être sous une autre forme.

- Terrain B89 de Mr BELLIER. Le terrain se situe sous le bâtiment de la Semcoda. David EMERAUD envisageait de préempter sur le terrain. Il est difficile de valoriser le terrain et de faire une proposition. Il n'y a pas de bâtiment mais c'est une parcelle de terrain de 3363m<sup>2</sup>. L'idée est de savoir combien la commune serait prête à investir sur ce terrain. Antoine MARCE demande dans quel but il serait utile de l'acheter. David EMERAUD explique qu'un cheminement pour les piétons pourrait être réalisé ou il peut s'agir d'une réserve foncière pour la commune. C'est un terrain intéressant pour le développement de la commune. Christophe DOUCHET estime que s'il y a urgence pour la vente il est peut-être mieux de délibérer rapidement. Joel PERRISSEZ estime qu'il est délicat de proposer moins de 15 000€ car cela dévalue sa maison. Antoine MARCE propose le prix du terrain agricole soit 0.45 cts. Christophe DOUCHET estime qu'il faut faire un ratio de ce qui s'est vendu sur la commune pour déterminer un prix. Il pense à 1.00€ du m<sup>2</sup>. David EMERAUD explique que si un changement de PLU est fait dans l'avenir et qu'on revend le terrain pour de la construction sous 10 ans il faudra dédommager le propriétaire initial car il y aura eu une importante plus-value. Une offre va être faite en ce sens à Mr BELLIER à 1€ / m<sup>2</sup>.

- Zone AU : Guy BINSSE et Joel PERRISSEZ ont été à la CCBD avec Terrinvest. Un échange a eu lieu avec Mr PAILLET et Mme HANNI. Joel PERRISSEZ a adressé un compte rendu. TERRINVEST souhaitait s'assurer que le projet proposé convenait au service instruction de la CCBD. Il s'avère que Mr PAILLET, directeur du service instruction, s'est montré très critique à l'égard du projet proposé et pas du tout enclin. David EMERAUD a essayé de joindre Mr PAILLET à plusieurs reprises, mais impossible à avoir. Il a également échangé avec Terrinvest pour lui confirmer que le projet était conforme au PLU. C'est un projet d'ensemble EMERY + FORET. L'un sans l'autre le projet ne peut pas se faire. Antoine MANCEAU a peur que le débouché du cheminement présenté sur le plan apporte de la complexité à un carrefour déjà délicat. David EMERAUD précise qu'il s'agirait d'un cheminement piéton. Il faudra se faire rétrocéder les voiries et s'assurer que les réseaux d'eau sont en conformité avec le syndicat des eaux. Antoine MANCEAU demande s'il est prévu de voir les riverains pour évoquer le projet. David EMERAUD explique que pour le moment rien n'a été signé, et nous n'avons pas de certitude sur l'aboutissement du projet. Joel PERRISSEZ précise que Mr SPINOSI lui a confirmé qu'un accord était en cours de signature. Antoine MANCEAU demande s'il y a une clause en cas de refus du dossier d'urbanisme. Quand nous en saurons plus les riverains seront conviés pour présentation du projet par TERRINVEST.

- Energie : ce point a commencé à être évoqué en mairie. En mairie le chauffage sera bloqué à 19° max et à l'école à 20°. Les coûts d'énergie vont fortement augmenter. L'électricité : Joel PERRISSEZ doit faire le point et apporter des réglages sur les horloges programmées : éclairage mairie / éclairage Fuyssieux. Céline BAYET précise que dans le hall de la SDF l'éclairage reste allumé très longtemps. David EMERAUD précise qu'on va revenir au système des interrupteurs pour réduire l'éclairage et diminuer la facture. L'éclairage public est actuellement coupé de 23h00 à 06h00. David EMERAUD propose de couper une heure plus tôt soit à 22h00. De plus, la question a été posée par Christophe DOUCHET pour les illuminations. David EMERAUD ne souhaite pas restreindre les éclairages pour Noël mais préfère réduire la durée l'éclairage public. Christophe DOUCHET explique qu'il y a de gros investissements à faire, et il souhaite donc anticiper la question. Céline BAYET pense que c'est important de montrer aux gens que la mairie fait des efforts. Christophe DOUCHET propose de supprimer toutes les ampoules énergivores sur les éclairages de Noël. Antoine MARCE pense qu'il faut communiquer sur la question. L'éclairage de Noël est important pour la vie du village. Alexis CURT explique qu'il était en réunion avec la mairie de ST SAVIN et que la CAPI envisageait également de réduire l'éclairage public. Tout le monde étant d'accord sur la question de l'éclairage

public, David EMERAUD propose de prendre un arrêté dans ce sens. Pour le chauffage à l'école, Joel PERRISSEZ craint qu'il soit dur de réguler le bas. La ventilation a été bridée. Joel PERRISSEZ a échangé avec Marie-Laure BYHET, directrice de l'école.

- Bâtiment photovoltaïque : David EMERAUD informe le conseil municipal qu'il n'a pas de nouvelles. La plateforme multi-activité quant à elle sera installée fin novembre.
- Charte périscolaire : Virginie SIGNOL explique que la charte a été validée en commission. Antoine MANCEAU rajoute qu'elle a été partagée avec les enseignants. Christophe DOUCHET explique qu'il est délicat de faire signer la charte aux enfants, car il s'agit plutôt d'une question d'éducation des parents. Céline BAYET rajoute que l'acte est plus symbolique et Antoine MARCE rajoute que les enfants à cet âge comprennent. Cette charte est validée par tous. Elle sera distribuée aux enfants et familles par le biais de l'école.
- La réunion des associations a eu lieu vendredi 07/10. Presque toutes les associations étaient présentes. David EMERAUD rapport qu'une demande a été faite pour l'obtention d'une subvention. Une demande écrite a été demandée par courrier pour pouvoir le justifier auprès des habitants. Christophe DOUCHET précise que la chasse change de lieu au stade pour la découpe du gibier. David EMERAUD explique qu'en effet, cette information leur a été transmise vendredi soir au cours de la réunion des associations. Il rappelle qu'il est important que la mairie soit tenue informée des décisions prises par les associations, qui plus est en ce qui concerne l'utilisation des locaux.
- David EMERAUD informe le conseil municipal qu'une demande a été faite par un habitant de la commune pour le rugby de ST SAVIN - U12 pour venir s'entraîner sur le stade.
- Christophe DOUCHET souhaite revenir sur la présentation de Denis Palanque. David pense qu'il faut réfléchir sur le sujet. Diverses pistes peuvent être envisagées.
- Céline BAYET précise que pour le repas du CCAS ce dimanche 16 octobre, il y a 39 inscrits. Le règlement se fera sur place le jour même.

#### Décisions prises avec le Maire

- Reconduction pour 2023 de la convention gestion de la paie CDG38. Plusieurs pistes s'offrent à la commune.
- EPAGE de la BOURBRE : bassin de la Bourbre.

Présentation d'une vidéo destinée aux élus du Syclum.

David EMERAUD explique que d'ici la fin de l'année un bac jaune sera donné à chaque foyer et la collecte se fera en porte à porte tous les 15 jours. Un emplacement pour le bac à verre sera à définir ainsi que pour les cartons.

Fin de séance à 22h00



